

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le vendredi 17 décembre 2021 à 10 h par conférence téléphonique.

Présidée par M. le maire David Gomes

Sont présents :

Nathalie Bélisle, conseillère du district des Monts (# 1)
Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2)
Philippe Normandin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
Jean-Charles Lalonde, conseiller du district des Érables (# 5)
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Est aussi présent:

Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021
2. Adoption de l'ordre du jour du 17 décembre 2021
3. Diverses résolutions
- 3.1 Augmentation de la marge de crédit - Caisse Desjardins de Hull - Aylmer
4. Période de questions
5. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

La séance débute par conférence téléphonique à 10 h.

Point 2. 2021-MC-479 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 DÉCEMBRE 2021

IL EST

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 3.1 2021-MC-480 AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT - CAISSE DESJARDINS DE HULL - AYLME

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2021-MC-225 adoptée le 8 juin 2021, le conseil adoptait le Règlement numéro 650-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 303 700 \$ pour les travaux de réfection du chemin Hogan;

Le 17 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2021-MC-226 adoptée le 8 juin 2021, le conseil adoptait le Règlement numéro 651-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 4 703 300 \$ pour les travaux de réfection de la rue Chamonix Est;

CONSIDÉRANT QUE ces trois (3) règlements d'emprunts ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley se doit de supporter ses dépenses via ses liquidités en attendant le financement à long terme, dont l'encaissement est prévu pour une somme de 1 538 100 \$ le 21 décembre 2021, et le solde en début d'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient une marge de crédit actuelle de 6 000 000 \$ avec la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer et ce, au taux préférentiel présentement en vigueur pour la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier et de Derrick Murphy, directeur des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Derrick Murphy, directeur des finances, à procéder aux changements suivants :

Une augmentation de la marge de crédit avec la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer de 6 000 000\$ à 9 000 000\$;

Ou

Une diminution de la marge de crédit au montant de 6 000 000 \$ à 3 000 000 auprès de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer, assortie d'un prêt temporaire de 2 303 700\$ au taux préférentiel présentement en vigueur pour la municipalité auprès de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer qui sera remboursé lors de l'émission du prêt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui est prévue en mars 2022 et d'un autre prêt temporaire de 4 703 300\$ au taux préférentiel présentement en vigueur pour la Municipalité auprès de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer qui sera remboursé lors de l'émission du prêt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui est prévue en mars 2022;

QUE le conseil mandate MM. David Gomes, maire et Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux, à signer tous les documents pertinents à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 17 décembre 2021

Point 5. 2021-MC-481 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2021 soit et est levée à 10 h 18.

Adoptée à l'unanimité

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 17 décembre 2021

Signature : _____